



8 mai 2025

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ONE swiss bank SA du 11 juin 2025

11 juin 2025 à 8h30 (CET)

En l'étude de Me Cédric Schneider, notaire, Rue du Général-Dufour 11, 1204 Genève

Préambule

A la suite de l'acquisition de 96.846% du capital-actions de ONE swiss bank SA par Gonet SA les 6 et 7 mai 2025, les conseils d'administration de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA ont signé un contrat de fusion le 7 mai 2025. Le Conseil d'administration de ONE swiss bank SA convoque une Assemblée générale extraordinaire en vertu de l'article 14 des statuts qui se tiendra devant Me Cédric Schneider, notaire à Genève, afin de soumettre le contrat de fusion du 7 mai 2025 à l'approbation de l'assemblée générale de ONE swiss bank SA, conformément à l'article 18 de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (« **LFus** »).

La fusion entre Gonet & Cie SA et ONE swiss bank SA prendra la forme d'une fusion par absorption au sens des articles 3 et suivants LFus, dans le cadre de laquelle Gonet & Cie SA (société reprenante) acquerra tous les actifs et passifs de ONE swiss bank SA (société transférante) à leur valeur comptable, par voie de succession universelle. Cette fusion constitue une fusion avec dédommagement, dans laquelle les actionnaires minoritaires de ONE swiss bank SA recevront uniquement un dédommagement en espèces au sens de l'article 8 al. 2 LFus.

Droit de consultation des documents relatifs à la fusion (art. 16 LFus)

Les actionnaires de ONE swiss bank SA sont informés, par la présente, qu'ils peuvent consulter, pendant 30 jours, le contrat de fusion du 7 mai 2025, le rapport de fusion du 7 mai 2025 établi par les conseils d'administration de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA, le rapport de révision au sens de l'art. 15 LFus du 7 mai 2025 établi par Deloitte SA, ainsi que les comptes annuels et rapports annuels des trois derniers exercices de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA, qui sont mis à leur disposition au siège de ONE swiss bank SA (rue de Lausanne 78, 1202 Genève) et qu'ils peuvent demander à recevoir gratuitement des copies de ces documents en adressant un e-mail à l'adresse suivante : investorrelations@oneswiss.com.

Ordre du jour

1 Présentation du contrat de fusion, du rapport de fusion et du rapport de révision au sens de l'art. 15 LFus pour information

Présentation du contrat de fusion du 7 mai 2025, du rapport de fusion commun du 7 mai 2025 établi par les conseils d'administration de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA, ainsi que du rapport de révision au sens de l'art. 15 LFus du 7 mai 2025 établi par Deloitte SA.

2 Présentation du résultat de la procédure de consultation des travailleurs (article 28 al. 2 LFus) pour information

Présentation par le Conseil d'administration du résultat de la procédure d'information et de consultation des employés de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA effectuée en vertu des articles 28 LFus et 333a du Code des obligations

3 Décision de fusion au sens de l'article 18 LFus pour décision

Le Conseil d'administration de ONE swiss bank SA propose à l'Assemblée générale d'approuver le contrat de fusion du 7 mai 2025 entre Gonet & Cie SA et ONE swiss bank SA.

* * * * *

Informations

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du **11 juin 2025** se tiendra en présentiel uniquement, en l'étude de Me Cédric Schneider, notaire, Rue du Général-Dufour 11, 1204 Genève.

A. Enregistrement des actions

L'enregistrement des actions sur le registre tenu par *Computershare* n'est pas automatique et doit être expressément demandé par l'actionnaire à la banque auprès de laquelle sont déposées ses actions (cf. guide « [How to register my ONE shares?](#) » dans la partie Relations investisseurs sur le site internet de ONE swiss bank SA à l'adresse suivante : <https://oneswissbank.com>).

Les détenteurs d'action(s) nominative(s) qui souhaitent exercer leurs droits de vote doivent donc enregistrer leurs actions d'ici au **30 mai 2025 à 18h00 CET**

Aucun enregistrement ne sera possible entre le **30 mai 2025 - 18h00 CET** et le **12 juin 2025 - 08h00 CET**.

B. Documentation relative à l'Assemblée générale

Le contrat de fusion du 7 mai 2025, le rapport de fusion du 7 mai 2025 établi par les conseils d'administration de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA, le rapport de révision au sens de l'art. 15 LFus du 7 mai 2025 établi par Deloitte SA, ainsi que les comptes annuels et rapports annuels des trois derniers exercices de Gonet & Cie SA et de ONE swiss bank SA, sont à disposition des actionnaires pour consultation au siège de ONE swiss bank SA (rue de Lausanne 78, 1202 Genève) et les actionnaires peuvent demander à recevoir gratuitement des copies de ces documents en adressant un e-mail à l'adresse suivante : investorrelations@oneswiss.com.

C. Exercice des droits

Conformément à l'article 16 des statuts de ONE swiss bank SA, seuls les actionnaires inscrits au registre des actions **en date du 30 mai 2025 à 18h00 CET** pourront exercer leurs droits de vote lors de l'Assemblée générale.

L'exercice des droits de vote s'effectuera le jour même de l'Assemblée générale extraordinaire, en l'étude de Me Cédric Schneider, notaire, Rue du Général-Dufour 11, 1204 Genève.

Les actionnaires souhaitant se faire représenter lors de l'Assemblée générale peuvent demander par email (investorrelations@oneswiss.com) **avant le 30 mai 2025 à 18h00 CET** à recevoir une procuration, qu'ils devront signer et remettre à un représentant. Toute personne désirant représenter un actionnaire le jour de l'Assemblée générale devra être munie (i) de sa pièce d'identité, (ii) d'une procuration signée en original par l'actionnaire et (iii) d'une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire ou, si l'actionnaire est une personne morale, d'un document attestant des pouvoirs de la(des) personne(s) ayant signé la procuration.

D. Questions au Conseil d'administration / propositions pour l'ordre du jour

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, ONE swiss bank SA, rue de Lausanne 78, 1202 Genève, au plus tard le **30 mai 2025 à 18h00 CET**.

Genève, le 8 mai 2025

ONE swiss bank SA
Le Conseil d'administration